

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 6 janvier 2022 – 19h**

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BARBAN Daniel, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : GALLAND Daniel (pouvoirs donnés à ROCHAS Alain), CATELAN Richard (pouvoirs donnés à CATELAN Thierry), AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à BOYER-JOLY Gilbert)

➤ **Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2021**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose d'engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2022 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget 2021.

Budget commune : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2021 (hors chapitre 16) : 770 302 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à régler les investissements à hauteur de 192 575.50€ sur le budget de la commune avant le vote du budget 2022.

Budget Eau et assainissement : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2021 (hors chapitre 16) : 1 390 681.94 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à régler des investissements à hauteur de 347 670.48€ sur le budget Eau et Assainissement avant le vote du budget 2022. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2022, dans les conditions exposées ci-dessus.

➤ **Délibération pour nommer les agents pour le recensement 2022 et pour fixer leur rémunération**

Monsieur le Maire rappelle que le prochain recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1542 euros pour 2022 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants. Le conseil municipal s'accorde pour recruter deux agents recenseurs du 7 janvier au 21 février 2022. Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

- 1,20€ par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 1,85€ par formulaire " feuille logement " rempli
- 37€ par séance de formation (3,5h la séance)

Monsieur le Maire précise que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune. Il explique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022 au chapitre 12 : - fonction 21 - article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après

avoir délibéré, à l'unanimité décide de recruter deux agents recenseurs à la rémunération brute proposée par M.le Maire.

➤ **Délibération pour participer à l'étude OPAH**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du programme Petites villes de demain, la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar (CCCV) souhaite dresser un diagnostic de l'habitat sur le territoire. Ce diagnostic permettrait d'établir la pertinence d'une éventuelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pilote cette opération qui consiste à :

- Réhabiliter et créer des logements
- Résorber l'habitat indigne
- Restaurer les services publics de qualité
- Préserver les commerces de proximité
- Entretien le patrimoine

La compétence habitat relevant des communes, la CCCV propose à chaque commune du territoire de participer à un groupement de commande coordonné par la CCCV afin de lancer une consultation visant à sélectionner un prestataire chargé de réaliser cette étude. Monsieur le Maire précise que l'ANAH peut cofinancer à hauteur de 50% le montant de l'étude estimé au maximum à 40 000€ TTC. Le resta à charge représenterait au maximum 2.15€ par habitant du territoire de la CCCV et serait à partager entre les communes participantes au groupement de commande.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la réalisation d'un diagnostic de l'habitat préalable à l'OPAH et décide de participer au groupement de commande afin de lancer une consultation.

➤ **Délibération pour l'acquisition du terrain D 651 : annule et et remplace la délibération 53/2021 suite à une erreur de superficie**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réviser la délibération 53/2021 suite à une erreur sur les mètres carrés retenus pour la parcelle D 651. Pour rappel, la propriétaire de la parcelle D 651 avait fait part à Monsieur le Maire de son intention de vendre son terrain situé entre l'école, la mairie et la crèche. Compte tenu de la situation stratégique pour la commune de ce terrain, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'acquisition de cette parcelle dans la délibération 53/2021.

Il se trouve que la superficie de la parcelle D651 s'élève en fait à 10 867m² et la surface constructible à 652m². La propriétaire propose de vendre le terrain à la commune aux conditions suivantes :

- 652 m² constructible à 12€/m², soit € 7 824€
- 10 215 m² non constructible à 1€/m², soit € 10 215€

Monsieur le Maire propose d'organiser cette acquisition dans les meilleurs délais après s'être assuré de pouvoir inscrire cette dépense au budget. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'acquérir la parcelle D 651, située à Chauffayer 05800 Aubessagne, d'une superficie de 10 867 m² pour un montant de 18 039€ et de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition.

➤ **Délibération pour valider le devis pour équiper le télescopique**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des devis supplémentaires ont été demandés à l'entreprise ASM pour finaliser l'équipement du télescopique :

- D'une protection pare-brise
- D'un feu triangulaire
- D'un inclinomètre tablier

A réception des devis, Monsieur le Maire a demandé une nouvelle offre à l'entreprise ASM qui a revu ses tarifs et s'engage à offrir l'inclinomètre et son montage. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le devis d'ASM d'un montant de 1916.20€ HT pour équiper le télescopique d'une protection pare-brise, d'un feu triangulaire et d'un inclinomètre tablier. Tous les pouvoirs sont donnés à M. le Maire pour procéder à l'achat des équipements et signer le devis correspondant.

Questions diverses :

- Mise en œuvre du Contrat de rivière Drac amont 2021-2026 (Cleda)

Monsieur le Maire présente la plaquette de la CLEDA (Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont) concernant le contrat de rivière Drac amont 2021-2026.

- Courrier des communes forestières sur l'abandon de la contribution financière demandée par le gouvernement

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 52/2021 consistant à soutenir la motion de la fédération nationale des communes forestières avait été adressée au premier ministre et à M. Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Monsieur le Maire fait part du dernier courrier des « communes forestières » qui annonce l'abandon de la contribution supplémentaire de 30 millions demandé par l'Etat.

- SIEP du Champsaur Valgaudemar : extension de l'éclairage public

Porté par le syndicat intercommunal d'éclairage public du Champsaur Valgaudemar, un programme d'extension de l'éclairage nocturne des communes sera étudié prochainement par la commission concernée. La commission sera réunie prochainement pour réfléchir aux demandes d'extension de l'éclairage public sur 4 secteurs de la commune.

- Proposition de concert « Espace culturel de Chaillol »

Monsieur le Maire présente la proposition de concert à l'église de Chauffayer faite par l'espace culturel de Chaillol pour le mois de mars. La date du dimanche 27 mars 2022 a été retenue. Le conseil municipal valide l'idée de ce concert sachant que le seul coût pour notre collectivité est le pot de l'amitié qui clôturera le concert.

- Libération de deux appartements (T.4 et T.3)

Monsieur le Maire informe sur la libération de deux appartements, un T.3 et un T.4, situés sur l'avenue principale. Il commente également la nécessité d'avoir eu recours à un huissier de justice avant de pouvoir rentrer dans l'appartement. Il précise que le T.3 nécessite une remise en état importante avant d'être remis à la location.

- Proposition modernisation/optimisation abonnements téléphoniques

Monsieur le Maire s'est rapproché du Département et plus précisément d'IT05 pour pouvoir améliorer et optimiser les services télécoms de la commune. Le conseil municipal valide l'initiative et un nouveau point sera fait ultérieurement en fonction de l'avancée de ce travail.

- Information sécurité routière et intervention gendarmerie

Monsieur le Maire diffuse une information de la gendarmerie concernant la sécurité routière. En 2021, la gendarmerie enregistre une augmentation des infractions au code de la route par rapport à 2020.

- Mise en place coupe de bois printemps 2022

Monsieur le Maire souhaite réunir plusieurs élus en début d'année pour programmer une coupe de bois au printemps 2022.

- Consultation pour renouveler le contrat de fourniture d'électricité à la salle des fêtes de Chauffayer

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation doit être lancée pour souscrire un nouveau contrat d'électricité pour la salle polyvalente de Chauffayer à Aubessagne, dont le point de livraison a une puissance supérieure à 36 kva. Pour rappel, le contrat en cours se termine le 21 février 2022.

- Consultation pour vérifications électriques, gaz et alarme incendie

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offres doit être lancé pour reconduire un contrat de vérification des installations électriques, de gaz et des alarmes incendie. Il est auparavant nécessaire de mettre à jour l'ensemble des bâtiments concernés. Le conseil municipal valide l'annexe qui sera jointe à l'appel d'offres.

- Courrier de JM Arnaud à M.Castex sur le coût de l'énergie

Monsieur le Maire présente le communiqué de presse ainsi qu'une copie du courrier de M.Jean-Michel Arnaud, Sénateur des Hautes-Alpes, adressé à Monsieur le Premier Ministre suite à un problème du centre aquatique avec sa consultation pour obtenir un contrat d'électricité. Ce communiqué présente les inquiétudes et les difficultés rencontrées par les collectivités face à l'augmentation explosive du coût de l'énergie.

- Courriers de deux administrés

Monsieur le Maire présente les courriers de réclamation concernant la facturation d'eau de deux administrés. Ils demandent suite à une consommation annuelle plus élevée un geste de la commune.

Après étude de chaque situation, il en ressort que les problèmes identifiés ne relèvent pas de la responsabilité communale.

- Colis pour les aînés et galettes des rois

Monsieur le Maire invite les élus de la commission « vie associative » à réfléchir sur une date pour se réunir et préparer les colis et les galettes des rois pour les aînés.

- Présentation des livres réceptionnés en décembre


Monsieur le Maire présente les livres réceptionnés et consultables en mairie :

- « Valgaudemar, un monde à part » de M.Lafont-Féraud
 - « la nuit des bretous, histoires des légendes Godemarous » de Olivier Dalmon
- Il informe également de la parution du livre sur le château de Lesdiguières d'Annie Collin.

- Demande de terrains communaux pour faire paître des chevaux

Monsieur le Maire présente la demande de terrains communaux d'un administré pour ses chevaux. La commune n'a pas de terrain libre pour le moment mais la demande est bien enregistrée.

Le secrétaire de séance,
GIRAUD Sylvie



Le Maire
Richard ACHIN

